



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de février du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 24 février 2010 à 19 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

#### Présences :

- M<sup>mes</sup> Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité  
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Sylvain Audit, maire de Saint-René-de-Matane  
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Jacques Bernier, maire des Méchins  
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre  
Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant  
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative sont aussi présentes.

---

#### **Ouverture de la séance et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 19 h 30.

#### **Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et constatation du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossiers régionaux :
  - 3.1 Pacte rural – PNR II :
    - 3.1.1 Adoption du Plan de travail 2007-2014 révisé;
    - 3.1.2 Projet « Mémoires d'Outre-mer » du Comité de revitalisation du centre-ville de Matane
  - 3.2 Fiduciaire COSMOSS;
  - 3.3 Projet de résolution – Parc éolien Les Méchins;
  - 3.4 CRÉ – Atelier de réflexion sur la mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT), le 2 mars 2010 à Trois-Pistoles;
  - 3.5 Journée de consultation sur l'occupation des territoires sous le thème « Habiter le Bas-Saint-Laurent pour un Québec fort de ses communautés », le 5 mars 2010 à Rimouski;
  - 3.6 Nomination de représentants au conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane : Assemblée générale annuelle – 24 mars 2010;
  - 3.7 Projet éolien communautaire – Formation d'un comité pour la négociation des modalités de l'entente avec le promoteur;
  - 3.8 Commission scolaire des Monts-et-Marées – Autorisation de signature d'ententes :
    - 3.8.1 Places disponibles dans les autobus scolaires – Re : Transport collectif;
    - 3.8.2 Abrogation de la clause du contrat d'acquisition du bâtiment de la MRC;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 4- Administration générale et développement économique :
  - 4.1 Salaire des cadres au 1<sup>er</sup> janvier 2010 – Service de l'évaluation foncière;
  - 4.2 Demandes d'aide financière :
    - 4.2.1 Sentier international des Appalaches-Québec;
    - 4.2.2 Festival –Concours de Musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent;
    - 4.2.3 Fabrique Saint-Jérôme-de-Matane;
    - 4.2.4 Association des handicapés gaspésiens (ADHG Matane);
    - 4.2.5 Espace F / Galerie d'Art;
  - 4.3 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602 – Intégration des répartitrices pour les transports adapté et collectif;
  - 4.4 Disposition des biens désuets en faveur de La Co.Mode Verte et l'Écocentre;
- 5- Aménagement et urbanisme :
  - 5.1 Avis de motion – Règlement sur l'écoulement des eaux de la MRC de Matane;
  - 5.2 Partage de fichiers numériques avec l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche;
- 6- Génie forestier :
  - 6.1 Autorisation de signature – Re : PMVRMF-09-143 – volet II 2009-2010 – Budget d'aménagement supplémentaire sur TPI;
- 7- Sécurité publique :
  - 7.1 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre de la phase III du projet Secours minimaux;
  - 7.2 Service de sécurité incendie :
    - 7.2.1 Résolution numéro 638-11-09 – Re : Service incendie – Taux horaire – Interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;
- 8- Période de questions;
- 9- Varia;
- 10- Fermeture de la séance.

---

### RÉSOLUTION 114-02-10

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

- a) « Poste de secrétaire-trésorière – municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg »;
- b) « Journée de la Résistance, le 24 mai 2010 à Saint-Charles-Garnier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 115-02-10

#### **PACTE RURAL – PNR II – ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014 RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 doit être révisé annuellement et transmis au MAMROT;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil, les agents ruraux et les directions du CLD et de la MRC de Matane ont participé à l'exercice et que le Plan de travail pour l'exercice 2010-2011 prévoit des actions ou des mesures destinées plus précisément aux milieux dévitalisés ou très dévitalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du document révisé remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jacques Bernier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane adopte le Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 révisé pour l'exercice financier 2010-2011;

**DE** transmettre copie du Plan de travail 2007-2014 révisé ainsi que la résolution d'adoption à monsieur le Ministre ainsi qu'au bureau régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 116-02-10

#### **PACTE RURAL – PNR II – PROJET « MÉMOIRES D'OUTRE-MER » DU COMITÉ DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** le rapport final de l'agent rural du CLD de la MRC de Matane relatif au projet « Mémoires d'Outre-mer du Comité de revitalisation du centre-ville de Matane »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation à l'effet de ne pas verser le dernier versement de 25 % prévu au protocole d'entente, soit un montant de 3 250 \$, étant donné que les coûts reliés au projet sont inférieurs à ceux des prévisions initiales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**DE** ne pas verser le solde de 3 250 \$ du financement au projet « Mémoires d'Outre-mer du Comité de revitalisation du centre-ville de Matane »; et de rendre disponible le montant 3 250 \$ pour le financement de projets dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice générale informe les membres du Conseil que le fiduciaire unique pour la démarche COSMOSS et les projets financés par la Fondation Chagnon sera le Carrefour Jeunesse Emploi à compter de 2011 et que d'ici là les fiduciaires actuels poursuivront leurs mandats respectifs.

### RÉSOLUTION 117-02-10

#### **PARC ÉOLIEN – LES MÉCHINS**

**CONSIDÉRANT** les renseignements fournis par Hydro-Québec le 16 décembre 2009 avisant que le projet de parc éolien Les Méchins de 150 MW n'est plus visé par un contrat de vente d'énergie;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agissait du plus gros projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Matane, et que ce projet visait plus spécifiquement les municipalités dévitalisées de Les Méchins et de Grosses-Roches qui occupent respectivement le deuxième et le premier rang au niveau des indicateurs de dévitalisation des six municipalités dévitalisées de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** l'importance des retombées économiques d'un tel projet pour l'ensemble du territoire et plus particulièrement pour les municipalités dévitalisées;

**CONSIDÉRANT** l'impact de la non-réalisation de ce projet sur les usines de fabrication de composantes qui se sont déjà implantées notamment celles de LM Glasfiber à Gaspé et Marmen à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire devient disponible par le fait même au développement d'un parc éolien avec un autre promoteur;

**CONSIDÉRANT QUE** des tarifs sont maintenant prévus pour un deuxième appel d'offres dans le cadre du *Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes* (décret 928-2005 modifié par le décret 647-2007);

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la région, plus précisément pour les municipalités des Méchins (-11.36), Grosses-Roches (-18.25) et Saint-Jean-de-Cherbourg (-11.15) ayant les taux de dévitalisation les plus importants, de compter sur les redevances et les retombées économiques issu d'un projet aussi prometteur pour l'ensemble du territoire de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de Matane supporte les démarche des municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches et Saint-Jean-de-Cherbourg pour l'obtention d'un nouvel appel d'offres de vente d'énergie éolienne pour le territoire;

**QUE** la MRC de Matane appuie les municipalités et demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, de remettre disponible le territoire pour un nouvel appel d'offres de vente d'énergie éolienne;

**DE** transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au député de Matane, au président de la Table des préfets du BSL et au président de la CRÉ BSL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 118-02-10

#### **CRÉ – ATELIER DE RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DES TABLES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (GIRT), LE 2 MARS 2010 À TROIS-PISTOLES**

**CONSIDÉRANT** la récente participation de la MRC invitée à commenter la *Réflexion sur la mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire* organisée par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent (CRRNT);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission convie la MRC à un atelier de réflexion afin de partager les commentaires reçus lors de la consultation et d'approfondir le modèle à mettre en place, rencontre permettant d'échanger afin d'établir les plus larges consensus en vue d'entamer le virage vers la gestion intégrée des ressources et du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer messieurs Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, et Sébastien Coulombe, ingénieur forestier, pour représenter la MRC de Matane lors de l'atelier de réflexion qui sera tenue le 2 mars 2010 à Trois-Pistoles;

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 119-02-10

#### **SOLIDARITÉ RURALE – JOURNÉE DE CONSULTATION SUR L'OCCUPATION DES TERRITOIRES SOUS LE THÈME « HABITER LE BAS-SAINT-LAURENT POUR UN QUÉBEC FORT DE SES COMMUNAUTÉS », LE 5 MARS 2010 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT QUE** *Solidarité rurale du Québec*, instance conseil auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, procède à une vaste consultation sur des éléments qui pourraient constituer la base d'une politique québécoise sur l'occupation des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'invitation à participer à une rencontre permettant de s'exprimer sur différentes propositions mises à l'avant par *Solidarité rurale du Québec* pour alimenter la réflexion sur le sujet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer messieurs Yvan Imbeault, préfet, Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, et Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour représenter la MRC de Matane lors de la journée de consultation du 5 mars 2010 à Rimouski;

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 120-02-10

#### **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi, le Conseil de la MRC de Matane désigne les membres du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées aux règlements généraux du CLD, notamment en ce qui concerne la composition du conseil d'administration, le nombre de sièges représentant le collège Municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** le siège 3 : Maire d'une municipalité (MRC de Matane) est à combler par un membre du Conseil, madame Victoire Marin ayant terminé un troisième mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'assemblée générale annuelle du CLD de la MRC de Matane le 24 mars 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane :

Sièges :

- 1 – M. Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane;
- 2 – M. Claude Canuel, maire de la ville de Matane;
- 3 – M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule;
- 4 – M<sup>me</sup> Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité;
- 5 – M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 121-02-10

#### **PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE – FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA NÉGOCIATION DES MODALITÉS DE L'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de former un comité de négociation afin d'établir les modalités de l'entente à venir relativement au projet éolien communautaire de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer les personnes suivantes afin de former un comité en vue de la négociation des modalités de l'entente avec le promoteur du projet éolien communautaire de la MRC de Matane :

- M. Yvan Imbeault, préfet;
- M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule;
- M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric.
- M. Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre;
- M. Sylvain Audit, maire de Saint-René-de-Matane;
- M<sup>me</sup> Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- M. Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**RÉSOLUTION 122-02-10**

**COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – AUTORISATION  
DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE – PLACES DISPONIBLES DANS LES  
AUTOBUS SCOLAIRES – RE : TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du Transport collectif ont été complètement récupérées par la MRC de Matane à compter du 1<sup>er</sup> février 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il existait une entente avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour l'utilisation gratuites des places disponibles dans les autobus scolaires par les usagers du transport collectif;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la MRC de conclure une telle entente avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à la Commission scolaire des Monts-et-Marées de conclure avec la MRC de Matane une entente relativement à l'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires pour les usagers du transport collectif, et ce, gratuitement;

**D'**autoriser le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer l'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 123-02-10**

**COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – AUTORISATION  
DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ABROGATION DE LA CLAUSE  
SPÉCIALE « DROIT DE RETOUR » CONTRAT D'ACQUISITION DU  
BÂTIMENT PAR LA MRC**

**CONSIDÉRANT** les contrats intervenus d'abord entre la Commission scolaire de Matane et la ville de Matane, le 12 septembre 1979, et ensuite entre la ville de Matane et la MRC de Matane, le 29 août 2002, relativement à la propriété du bâtiment situé au 145, rue Soucy, abritant actuellement les bureaux de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la clause spéciale au contrat entre la ville de Matane et la MRC de Matane, qui transférait le droit de reprise de l'immeuble par la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées a accepté de renoncer à son droit de reprise de l'immeuble et de signer les documents notariés requis qui seront préparés aux frais de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane mandate le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer avec les représentants de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, les documents notariés indiquant que celle-ci renonce à son droit de reprise de l'immeuble situé au 145, rue Soucy et libère la MRC de Matane de toute obligation envers la Commission scolaire concernant l'immeuble;

**QUE** les frais notariés soient à la charge de la MRC et payés par le surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 124-02-10

#### **SALAIRE DES CADRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 536-11-09 établissant la rémunération du directeur du service de l'évaluation foncière sur une base de 21 heures/semaine alors et que celui-ci occupe son poste trois (3) jours/semaine, soit 21,75 heures/semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** la rémunération de la personne occupant le poste suivant soit établie comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Denis Godbout, 31 740 \$/an sur une base de 21,75 h/semaine  
Directeur du service de l'évaluation

**QUE** le nombre d'heures et, par conséquent, la rémunération pourra varier en fonction des mandats d'équilibration des rôles d'évaluation qui pourraient être confiés à la MRC par les municipalités;

**QUE** pour les années subséquentes les salaires seront indexés au 1<sup>er</sup> janvier selon l'IPC, minimum 1 % maximum 3 %, toutes les autres conditions fixées dans les résolutions existantes demeurant en vigueur;

**QUE** présente résolution annule et remplace la résolution numéro 536-11-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 125-02-10

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme d'aide financière accordé par le gouvernement du Canada à la Coalition nationale sur les sentiers (CNS), le Sentier International des Appalaches-Québec, s'est vu accorder un budget additionnel dans le volet 2 du programme, soit un montant de 9 777 \$ pour leur projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à l'achat d'équipement nécessaire à la fabrication de la signalisation dans le sentier qui traverse 5 MRC, soit les MRC Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie, Matane, La Matapédia et Avignon;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du programme requiert une participation financière du milieu de 10 000 \$, soit 2 000 \$ par MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation financière de la MRC de Matane au montant de 2 000 \$ pour le projet de signalisation du Sentier International des Appalaches du Québec en utilisant le Pacte rural, volet projet de territoire;

**QUE** la participation de la MRC de Matane est conditionnelle à la participation de toutes les MRC visées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 126-02-10

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs églises de territoire requièrent des rénovations et que l'aide financière accordée à l'une entraînerait des demandes des autres, que les budgets de Pacte rural sont nettement insuffisants pour répondre à toutes les demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** bien que les membres du Conseil de la MRC soient sensibles à la cause, la MRC doit refuser la demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Jérôme-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 127-02-10

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES HANDICAPÉS GASPÉSIENS (ADHG MATANE)**

**CONSIDÉRANT** les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** bien que les membres du Conseil de la MRC soient sensibles à la cause, la MRC ne dispose pas de budget pour répondre à ce genre de demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** bien que les membres du Conseil de la MRC soient sensibles à la cause, la MRC doit refuser la demande d'aide financière de l'ADHG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

### RÉSOLUTION 128-02-10

#### **DEMANDE DE *ESPACE F* – PARTICIPATION DE LA MRC DE MATANE – ENTENTE DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA VALORISATION ET LE RENFORCEMENT DE LA RELÈVE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent négocie présentement le renouvellement de son entente spécifique sur la valorisation et le développement des arts et de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente comprend des partenaires principaux tels que le MCCCCFQ, le Bureau des régions du CALQ (Conseil des arts et lettres du Québec), la Commission jeunesse, le MAMROT et le Conseil de la culture et que d'autres partenaires comme les municipalités et les MRC peuvent s'y joindre ce qui habituellement a pour effet de générer un appui équivalent des partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de participation de la MRC comme partenaire à l'entente a été présentée au comité administratif le 1<sup>er</sup> février 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été discutée avec les membres du Conseil de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane, par le biais du Pacte rural, contribue financièrement dans *Espace F* dans le cadre du projet Zoom sur ma région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de Matane, tout en reconnaissant l'importance des arts et de la culture, refusent la demande de *Espace F*, à l'effet que la MRC soit partenaire dans l'entente sur la valorisation et le renforcement de la relève artistique professionnelle de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 129-02-10

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602 – INTÉGRATION DES RÉPARTITRICES POUR LES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'intégration des répartitrices ont été discutés avec le SCFP, section locale 4602;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Claude Dionne, en date du 21 décembre 2009 selon les conditions qui prévalaient, et qu'à compter 1<sup>er</sup> janvier 2010 madame Dionne soit intégrée dans la classe I, échelon IV, pour le service de transport adapté et collectif;

**D'entériner** l'embauche de M<sup>me</sup> Sylvianne Gagné, classe I, échelon I, en date du 1<sup>er</sup> février 2010 pour le service de transport collectif et adapté;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602, relativement à l'intégration des répartitrices pour les transports adapté et collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 130-02-10

#### **DISPOSITION DES BIENS DÉSUETS EN FAVEUR DE LA CO.MODE VERTE ET/OU L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite se départir de divers équipements désuets, par exemple, bureau de métal, chaises de bureau non réglementaires selon les normes de santé et sécurité au travail, portes, bases de luminaire de type néon, terminaux, équipements informatiques, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** ce matériel de bureau, encombrant, désuet et inutilisé, est récupéré et valorisé sans frais par l'entreprise d'économie sociale La Co.Mode Verte;

**CONSIDÉRANT QUE** les biens qui ne seraient pas récupérés par La Co.Mode Verte seront acheminés à l'Écocentre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, ou la personne que celle-ci pourra désigner à ces fins, à procéder à la disposition du matériel désuet en faveur de La Co.Mode Verte ou de l'Écocentre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Matane.

### RÉSOLUTION 131-02-10

#### **PARTAGE DE FICHIERS NUMÉRIQUES AVEC L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mireille Chalifour, coordonnatrice de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, a adressé une demande à la MRC de Matane afin d'obtenir les fichiers numériques des grandes affectations du territoire définies au schéma d'aménagement révisé pour la municipalité de Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** ces fichiers numériques permettront de finaliser le portrait du territoire nouvellement assigné par la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE);

**CONSIDÉRANT QUE** ces fichiers numériques sont propriétés de la MRC de Matane et qu'ils n'ont pas un caractère sensible;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées au format « shapefile » à la condition qu'un représentant autorisé de l'organisme demandeur signe le protocole d'entente habituel de la MRC encadrant l'utilisation de ce type de données;

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 132-02-10**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RE : PMVRMF-09-143 – VOLET II  
2009-2010 – BUDGET D'AMÉNAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE SUR TPI**

**CONSIDÉRANT** l'avenant au protocole d'entente pour le projet PMVRMF-09-143 – Budget d'aménagement supplémentaire sur TPI pour un financement supplémentaire de 877 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Yvan Imbeault, préfet, soit autorisé à signer l'avenant au protocole d'entente pour le projet PMVRMF-09-143 – Budget d'aménagement supplémentaire sur TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 133-02-10**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE III DU PROJET  
SECOURS MINIMAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2008, en collaboration avec la MRC de La Mitis et la MRC de La Matapédia, la MRC de Matane acceptait de participer à la phase I du projet d'expérimentation concernant la réalisation d'un état de situation en sécurité civile des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**en collaboration avec la MRC de La Mitis et la MRC de La Matapédia, la MRC de Matane participe actuellement à la phase II du projet d'expérimentation, lequel concerne la détermination des actions qu'il sera utile de poser pour que les municipalités bénéficient d'une capacité d'intervention minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats préliminaires sont très satisfaisants et qu'il y a lieu de réaliser la phase III du projet qui consisterait à apporter un soutien aux municipalités visant la réalisation d'actions destinées à améliorer leur niveau de préparation et leur capacité d'intervention lors d'un sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la phase III de ce projet nécessite un investissement de 40 000 \$ et que la MRC de Matane a déposé une demande d'aide financière au programme conjoint de protection civile (PCPC) représentant 50 % des coûts;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CONSIDÉRANT QU'**une contribution du ministère de la Sécurité publique (MSP) serait nécessaire pour la réalisation de la phase III afin de soutenir la MRC et ses municipalités dans cette opération pour laquelle la participation de la MRC de Matane (et celle des MRC de La Matapédia et La Mitis) permet l'évaluation et l'expérimentation pour le MSP de l'état de préparation et de la mise en œuvre des secours minimaux en situation d'urgence pour l'ensemble des MRC rurales du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de Matane dépose une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre de la phase III, soit les actions destinées à améliorer le niveau de préparation et la capacité d'intervention des municipalités de la MRC de Matane lors d'un sinistre;

**QU'**un montant minimum de 10 000 \$ est requis du MSP pour permettre la participation de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 134-02-10**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 638-11-09 – RE : SERVICE INCENDIE – TAUX HORAIRE – INTERVENTIONS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 638-11-09 autorisant les taux horaire lors des interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée dans la désignation des officiers ou on aurait du lire capitaine et non chef aux opérations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jacques Bernier et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser les taux horaire lors des interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon les barèmes suivants :

**Interventions (3 heures minimum)**

<i>Poste</i>	<i>Taux horaire</i>
<b>Recrues</b>	12 \$ / h 13,50 \$ / h – après 24 mois
<b>Pompiers (formation Pompier I complétée)</b>	
Pompier	16 \$ / h
Lieutenant	17 \$ / h
Capitaine	18 \$ / h

**Formation continue (pratique) et travail en caserne**

<i>Poste</i>	<i>Taux horaire</i>
<b>Recrues</b>	9 \$ / h



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**Pompiers (formation Pompier I complétée)**

Pompier	10 \$ / h
Lieutenant	10,33 \$ / h
Capitaine	10,66 \$ / h

Que la présente résolution annule et remplace la 638-11-09.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**VARIA**

- a) Poste de secrétaire-trésorière – municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
- b) Journée de la Résistance, le 24 mai 2010 à Saint-Charles-Garnier

**RÉSOLUTION 135-02-10**

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
\_\_\_\_\_  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
\_\_\_\_\_  
Yvan Imbeault, préfet